



POUR UN BUDGET 2026
AVEC 40 Md€ D'ÉCONOMIES
ET 0€ DE HAUSSE D'IMPÔT

Un impératif : aucune augmentation d'impôt en 2026

Alors que notre pays affiche le déficit le plus élevé de la zone euro (5,8 pts de PIB en 2024), il est indispensable de tenir la trajectoire budgétaire pour amorcer le redressement de nos finances publiques.

Le gouvernement a annoncé un effort de 40 milliards d'euros en 2026 et appelé à un travail de toutes forces politiques en vue de construire le prochain budget.

Les députés de la Droite Républicaine rappellent que la France dispose du taux de prélèvements obligatoires le plus élevé de l'OCDE. L'exigence de transparence vis-à-vis de nos compatriotes doit conduire tous les responsables politiques à nommer leurs propositions pour ce qu'elles sont : supprimer un abattement fiscal revient à augmenter les impôts ; créer une "contribution" signifie instaurer une nouvelle taxe.

Lors du débat budgétaire qui s'ouvre, la Droite Républicaine défendra une position claire : **le budget 2026 ne devra contenir aucune augmentation d'impôt.**

Le redressement de nos comptes publics passera par une seule voie : des économies. Notre pays affiche un niveau de dépenses publiques près de 8 points supérieur à la moyenne de zone euro (57,1% du PIB pour une moyenne à 49,6 % selon Eurostat).

La baisse de nos dépenses publiques est souhaitable, nécessaire mais surtout possible. En 1995, les dépenses publiques de l'Allemagne étaient plus élevées qu'en France (55% du PIB contre 54%). En 10 ans, de 1995 à 2005, l'Allemagne a réduit son taux de dépenses publiques de 8 points, la Suède de 10 points, les Pays-Bas ou la Finlande de 12 points, sans que la qualité des services publics n'y soit dégradée.

Comme elle l'a fait en octobre au début du précédent débat budgétaire, **la Droite Républicaine apporte une contribution pour engager enfin un plan de réduction des dépenses publiques** autour de trois axes : suppression de la bureaucratie et des dépenses inutiles, mettre fin à l'assistantat pour revaloriser le travail et un meilleur contrôle de l'immigration par la réforme de nos dispositifs.

Synthèse des propositions

Mesures		Économies (en Md)
Année blanche hors régalien		7,6
Axe 1 - Supprimer la bureaucratie administrative et les dépenses inutiles		10,6
Réduire le nombre et le coût des agences et opérateurs de l'Etat	5	
Décentraliser et clarifier les compétences entre l'Etat et les CT (rapport Ravignon)	2,5	
Débureaucratiser et simplifier les procédures administratives par la numérisation et l'IA	1	
Arrêter les dépenses inutiles : rationaliser le patrimoine immobilier et fin du soutien à l'éolien	2,1	
Axe 2 - Mettre fin à l'assistantat pour revaloriser le travail		15,6
Créer une aide sociale plafonnée à 70% du SMIC	7,1	
Réformer l'assurance chômage en direction du travail	5	
Responsabiliser le recours aux arrêts de travail	1,5	
Lancer une lutte implacable contre la fraude sociale	2	
Axe 3 - Mieux contrôler l'immigration		6,2
Délai de résidence minimal pour bénéficier les aides sociales non contributives	2,2	
Supprimer le titre de séjour pour soins	1,2	
Recentrer l'AME sur les soins urgents	0,8	
Renforcer les contrôles de minorité des MNA	1	
Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa vocation initiale	1	
Total		40

Un préalable : une année blanche des dépenses hors régalien

Baisser les dépenses exige de commencer par ne pas les augmenter. Aussi, le budget 2026 devra être construit à partir d'un préalable indispensable : le maintien des annulations et gels de crédits en exécution (5 Md€ à ce stade) ainsi qu'une stabilisation en valeur des dépenses de l'Etat.

Autrement dit, les dépenses de l'Etat¹ devront être maintenues à un niveau au maximum égal à celui de leur exécution en 2025, sans indexation sur l'inflation (estimée à 1,6% en 2025 par la Banque de France). Cette seule exigence permet de dégager des économies budgétaires.

Ce gel ne doit pas concerner les missions régaliennes en garantissant le respect des lois de programmations des ministères des Armées, de l'Intérieur et de la Justice.

Cette année blanche pour les dépenses de l'Etat, hors régalien, représenterait **7,6 Md€ d'économies en 2026**.

¹ Périmètre des dépenses de l'Etat (PDE), correspondant aux dépenses hors charge de la dette et contributions au CAS Pensions.

Axe 1 : Supprimer la bureaucratie administrative et les dépenses inutiles

Réduire le nombre et le coût des agences, opérateurs et organismes administratifs

Lors du précédent débat budgétaire, notre groupe a mis en lumière le coût des organismes - agences, opérateurs, autorités, comités - qui représentent autour de 80 milliards d'euros par an (77 milliards d'euros en 2025 pour les seuls opérateurs de l'Etat). Depuis 2017, leur coût a augmenté de plus de 50%.

L'action de l'Etat est aujourd'hui éclatée avec des agences et opérateurs rattachés à chaque ministère s'ajoutent aux directions ministérielles et aux services des préfectures. Le seul ministère de l'environnement dispose de six agences de l'eau, d'une Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), d'un Office français de la biodiversité (OFB), d'une agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ou encore d'un Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

A ces agences s'ajoutent, dans tous les domaines, des organismes à l'utilité douteuse comme le haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, la commission des droits des artistes-interprètes et des producteurs pour la réalisation d'une œuvre audiovisuelle, l'observatoire national de la politique de la ville, la commission de la rémunération équitable ou encore le comité d'expert sur la gestion adaptative.

Le 27 avril, la ministre des comptes publics a annoncé son souhait de supprimer ou fusionner "un tiers des agences et opérateurs qui ne sont pas des universités" pour réaliser "2 à 3 milliards d'économies à la clé". Annonce bienvenue mais surprenante de la part d'un gouvernement qui s'est opposé à la quasi-totalité des amendements de suppression d'organismes portés par la Droite Républicaine lors de l'examen du projet de loi de simplification.

Si une baisse du budget global des opérateurs avait été obtenue en 2025 par la Droite Républicaine, nous demandons pour 2026 que soit enclenché un mouvement de rationalisation et de simplification avec la suppression d'agences (par exemple l'ADEME qui dispose d'un budget de fonctionnement de 270M€ ou la Commission nationale du débat public), la fusion d'organismes exerçant les mêmes missions (Haut-Commissariat au Plan, France Stratégie, Conseil d'analyse économique, Secrétariat général à la planification écologique, Secrétariat général pour l'investissement), et la réduction des financements qui leur sont consacrés par l'Etat que ce soit sous forme de crédits budgétaires ou de taxes affectées. **Un objectif de 5 Md€ d'économies est ciblé pour 2026.**

Décentraliser et rationaliser les compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales

Dans un rapport de mai 2024 Boris Ravignon a chiffré le coût de l'enchevêtrement des compétences et responsabilités entre l'Etat et les collectivités à au moins 7,5 Md€. Le rapport formule de nombreuses propositions de clarification et de simplification, qui attendent toujours d'être mises en œuvre pour mettre fin au millefeuille administratif français. Par exemple, confier la tutelle unique des

EHPAD aux Départements plutôt que la tutelle partagée actuellement en vigueur avec les ARS. En matière de politique sur le handicap, si les Départements en exercent la compétence de nombreux dispositifs relèvent encore des services de l'Etat ou de structures médico-sociales dont la tutelle est assurée par l'Etat. Il est également proposé de confier la gestion du réseau routier non concédé de l'Etat aux Régions. D'autres pistes non mentionnées dans le rapport peuvent être envisagées telles que la décentralisation des missions de France Travail (anciennement Pôle emploi), comme le demandait la Région Ile-de-France en 2023, afin d'adapter les politiques de l'emploi aux spécificités territoriales en lien avec l'action régionale en matière de développement économique. **Des économies de l'ordre de 2,5 Md€ sont attendues pour 2026.**

Débureaucratiser les services publics par la numérisation des procédures administratives et le recours à l'IA

En septembre 2024, le président du MEDEF a chiffré à 12 Md€ d'économies "la transformation digitale des administrations publiques et la numérisation de toutes les procédures administratives". En accélérant dès maintenant la transition numérique et l'automatisation des processus via l'intelligence artificielle, **nous ciblons 1 Md€ d'économies pour 2026.** Au-delà du gain pour les finances publiques, une simplification drastique des procédures permettrait d'engager un cycle vertueux de compétitivité pour nos entreprises. En février 2024, des chercheurs d'universités de Columbia et de Shanghai ont publié une étude comparant dans sept pays européens le coût économique des lourdeurs administratives liées à la bureaucratie et la réglementation. Elle serait de 0,1 point de PIB au Royaume-Uni et de 3,9 points de PIB en France, ce qui représente 110 Md€.

Arrêter les dépenses inutiles

Dans un contexte budgétaire aussi contraint, l'Etat doit impérativement revoir l'ensemble de ses dépenses et cesser celles qui ne sont pas justifiées. Deux décisions peuvent être prises dans ce sens :

Dans un rapport parlementaire de juin 2023, les députés Véronique Louwagie et Robin Reda ont estimé que « **une économie immédiate** » de l'ordre d'**1 Md€** pouvait être réalisée par la **rationalisation du parc immobilier de l'Etat** avec la cession ou l'abandon des charges locatives de surfaces immobilières non-occupées ou occupées partiellement.

La fin du financement de l'Etat aux projets éoliens. Aujourd'hui, le surcoût des énergies renouvelables est supporté par le budget de l'Etat. Pour favoriser le développement d'EnR, l'Etat impose aux opérateurs (principalement EDF), via les mécanismes d'obligations d'achat et de complément de rémunération, d'acheter de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. L'Etat compense ensuite aux opérateurs le surcoût engendré par la différence entre le prix du marché de l'électricité et le coût de production des énergies renouvelables (supérieur au marché hors période de crise). Nous demandons que soit mis fin à ces obligations concernant l'éolien. En effet, les éoliennes constituent un véritable contre-sens écologique qui dénature nos paysages et nuise à la biodiversité terrestre comme marine. Une seule éolienne représente 1000 tonnes de béton dans le sol. De plus, les projets éoliens font quasi systématiquement l'objet de contestations des riverains et des élus locaux. Rappelons enfin que la souveraineté énergétique de la France repose avant tout sur son industrie

nucléaire, une filière fragilisée par des années d'abandons et de revirements. Dans le contexte actuel, le financement de l'Etat aux projets éoliens ne nous apparaît aucunement justifié. En 2025, le surcoût de l'éolien compensé par le budget de l'Etat est évalué à 824 M€. Il est probable qu'il dépasse le milliard d'euros en 2026 (notamment en raison des nouveaux projets de parcs offshore). **Nous demandons que ce mécanisme de financement public soit arrêté pour une économie estimée à 1,1 Md€.**

Axe 2 : Mettre fin à l'assistanat pour revaloriser le travail

Les dépenses sociales représentent 31,5% du PIB en 2023. C'est le ratio le plus élevé de l'Union européenne (moyenne UE : 26,6%). En 60 ans, en part de notre richesse nationale, les dépenses sociales ont doublé alors que les dépenses régaliennes ont été quasiment divisées par deux. Si nous sommes tous attachés à notre système de protection sociale, il est aujourd'hui nécessaire de le réformer afin de limiter les abus et protéger ceux qui en ont le plus besoin.

Créer une aide sociale unique plafonnée à 70% du SMIC

En 2021, le Conseil d'Etat dénombrait une trentaine d'aides différentes soumises à des conditions de ressources, représentant près de 120 milliards d'euros par an. Selon l'IFRAP, le coût des aides sociales non contributives s'élève aux alentours de 140 milliards d'euros par an en 2022. Le cumul des aides peut représenter, selon la configuration familiale, plusieurs milliers d'euros entièrement défiscalisés. Nous demandons que le cumul de l'ensemble des prestations non contributives soit plafonné à 70% du SMIC (à l'exception de certaines prestations dont la spécificité est justifiée, telles que l'allocation adultes handicapés). Il doit y avoir une différence nette entre les revenus du travail et ceux de l'assistanat. Pour cela nous proposons la création d'une aide sociale unique plafonnée à 70% du SMIC fusionnant le maquis d'allocations existantes afin de mieux en contrôler le montant par rapport au salaire minimum et d'en limiter les abus. L'IFRAP estime les économies générées par cette mesure entre 12 et 34 Md€. Le précédent gouvernement avait annoncé vouloir lancer ce chantier dès cette année. Il est indispensable que l'actuel l'engage dès maintenant. Une première étape pourrait être franchie rapidement avec le plafonnement du cumul des principales prestations telles que le RSA et les APL. **Des économies de l'ordre de 7,1 Md€ sont envisagées pour 2026.**

Réformer l'assurance chômage en direction du travail

En mai 2024, le gouvernement avait annoncé une réforme de l'assurance chômage avant d'y renoncer dans le contexte des législatives. Au 1er avril, de nouvelles règles sont entrées en vigueur portant principalement sur le décalage des bornes d'âge seniors (de 53 à 55 ans) et des dispositions spécifiques pour les travailleurs saisonniers. Comme les Républicains le demandent depuis des années, il est temps d'engager une réforme courageuse et ambitieuse de l'assurance chômage. Il est à ce titre indispensable de réformer la durée minimale d'emploi pour prétendre à indemnisation, afin notamment de rendre moins attractive l'alternance entre de courtes périodes de travail (par exemple en intérim) et d'indemnités chômage. Actuellement, il faut avoir travaillé au moins 6 mois sur une période de 24 mois pour bénéficier de l'allocation chômage (36 mois pour les plus de 55 ans). En 2024, l'Unédic avait estimé que le relèvement à 12 mois de cette durée de travail minimale représentait des économies de 2,3 Md€. Concernant la période sur laquelle cette durée minimale est recherchée, la réduction à 18 mois générerait des économies jusqu'à 7,5 Md€ par an (de 3,9 à 6,3 Md€ en excluant les seniors de la mesure). En relevant la durée minimale à 9 mois travaillés sur une période de 18 mois, économies substantielles seraient générées tout en incitant au maintien dans l'emploi.

Nous proposons également **une refonte totale de l'offre raisonnable d'emploi via un mécanisme incitatif au cumul emploi-chômage afin de pourvoir les emplois vacants.** Concrètement un

bénéficiaire de l'allocation chômage serait tenu d'accepter une offre d'emploi à temps partiel, même en dessous de ses qualifications. Il pourrait alors cumuler durant cette période ses indemnités chômage et le revenu de son activité. En cas de refus injustifié, le montant de son allocation serait réduit à proportion du revenu proposé par l'activité partielle. Nous ciblons un **objectif de 5 Md€ d'économies** par cette réforme profonde de l'assurance chômage.

Responsabiliser le recours aux arrêts de travail

Lors du précédent débat budgétaire, la Droite Républicaine avait formulé des propositions pour lutter contre la hausse "trop rapide", pour reprendre l'expression de la Cour des comptes, des dépenses d'indemnisation des arrêts de travail. Nous avons notamment proposé l'alignement du régime de la fonction publique sur le privé. Cela n'a été que partiellement repris par le gouvernement puisque si le taux de remplacement de 90% a été inscrit dans la loi de finances, il a finalement renoncé, à la demande du Parti Socialiste, au passage à trois jours de carence. Nous demandons que l'alignement complet du régime soit effectué dans le prochain budget, c'est une exigence d'équité. Cela représenterait des économies de l'ordre de 300M€ par an. De plus, des mesures fortes doivent être prises pour freiner la hausse des dépenses d'indemnités journalières. Entre 2019 et 2023, elles ont crû de 27% représentant une dépense totale de 15,8 Md€. Selon le directeur de la CNAM, elles pourraient atteindre 17 Md€ en 2024.

Pour lutter contre les abus aux arrêts de travail, **nous proposons une mesure de responsabilisation consistant à instaurer un jour de carence dynamique**. Concrètement, le nombre de jours de carence sera modulé en fonction de la fréquence des arrêts de travail. L'objectif est de lutter contre les abus d'arrêts de travail à répétition sans pénaliser ceux qui sont légitimes. Celui qui ne se met jamais en arrêt de travail n'a pas à être pénalisé lorsqu'il est vraiment malade. En revanche, un nombre plus important de jours de carence sera appliqué lors d'arrêts de travail répétés pour responsabiliser face aux recours à des pratiques abusives. Bien sûr les affections de longue durée et les maladies chroniques ou lourdes ne seraient pas concernées. Ces mesures doivent être complétées par une intensification des contrôles par les caisses d'assurance maladie pour s'assurer du bien-fondé des arrêts de travail (en 2023, à l'issue de contrôles ciblés réalisés par la CNAM, 30% des arrêts de travail s'étaient avérés injustifiés). **Avec l'ensemble de ces mesures, nous avons pour objectif une économie de 1,5 Md€ en 2026.**

Lancer une lutte implacable contre la fraude sociale

En 2020, notre groupe a mis en avant le sujet de la fraude sociale avec la tenue d'une commission d'enquête présidée par Patrick Hetzel. Si des améliorations ont été apportées, force est de constater que le sujet, au regard de son ampleur, n'a pas été pris à bras le corps. Dans un rapport récent, le Haut conseil du financement de la protection sociale estime, *a minima*, à 13 Md€ le montant de la fraude sociale, quand les montants recouverts sont évalués à seulement 600M€.

Il est temps d'engager une lutte implacable contre la fraude sociale. Nous proposons tout d'abord une révision des contrats d'objectifs et de moyens avec les caisses de sécurité sociale pour renforcer sensiblement les objectifs de recouvrement des fraudes détectées. Ensuite, il est indispensable

d'accélérer dans la centralisation et le croisement des bases de données de tous les acteurs concernés - CAF, URSSAF, DGFIP, France Travail - pour s'assurer de l'exactitude des déclarations de revenus des personnes demandant le versement des prestations. De plus, le recours à l'intelligence artificielle et aux algorithmes doit être généralisé pour cibler les contrôles à partir de données objectives de soupçons de fraude, plutôt que de procéder à des contrôles aléatoires. Enfin, nous alertons sur un risque réel du dévoiement du statut d'auto-entrepreneur utilisé à des fins détournées uniquement pour accéder au système de sécurité sociale français, sans aucune garantie de présence ou d'activité effective sur le territoire national.

L'application de ces mesures permettrait également d'éviter le versement d'indus non frauduleux qui ont un coût réel pour les finances sociales. Pour rappel, la Cour des comptes a refusé de certifier les comptes de la branche famille et de la CNAF en 2023 en raison notamment d'indus résiduels - correspondant à des trop-perçus non frauduleux et non détectés qui resteront irrécupérables - évalués à 4,6 milliards d'euros.

Par une lutte implacable contre la fraude sociale, nous estimons à **2 Md€ les économies réalisables en 2026.**

Axe 3 - Mieux contrôler l'immigration

Dans le contexte budgétaire actuel, les dépenses publiques doivent être priorisées. Les Républicains ont toujours considéré qu'il n'était pas acceptable que nos dispositifs de solidarité nationale, financés par le travail et les cotisations des Français, soient ouverts au monde entier. Aussi, nous réitérons pour 2026 les propositions formulées en vue du budget 2025, dans un souci d'économies budgétaires mais aussi de restreindre des dispositifs pouvant conduire à un appel d'air migratoire vers la France.

Instaurer un délai de résidence minimal pour bénéficier des prestations sociales non contributives

Personne ne devrait avoir un droit automatique à bénéficier de la solidarité nationale lorsqu'il arrive en France. Nous proposons d'instaurer un délai minimal, en séjour régulier, pour qu'un étranger non ressortissant de l'UE puisse toucher des prestations sociales non contributives (exemples : allocations familiales, aides au logement), comme c'est le cas pour le RSA. Cette disposition avait été votée en décembre 2023 par le Parlement lors de l'adoption de la loi immigration. Tenant compte de la décision du Conseil constitutionnel jugeant le délai de 5 ans "disproportionné", nous proposons un délai de 3 ans. A titre de comparaison, au Danemark, il faut avoir résidé régulièrement pendant 6 ans pour bénéficier pleinement des allocations familiales. **Nous estimons à 2,2 Md€ les économies générées par cette mesure.**

Supprimer le titre de séjour pour soins

La France est l'un des seuls pays à proposer un tel titre de séjour et le seul aussi généreux. Les critères d'attribution de ce titre de séjour sont extrêmement souples puisqu'il peut être accordé dès lors que le soin n'est pas accessible dans le pays d'origine, même pour des raisons économiques. Comme le précise l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans son rapport annuel : "il ne s'agit pas toujours de recherche de soins non disponibles dans le pays d'origine mais celle de soins de meilleure qualité que ceux qui y existent pourtant, ou de soins très onéreux et innovants, que seul un système comme l'Assurance maladie en France permet d'offrir". Les critères d'attribution du titre de séjour rendent alors la procédure "ouverte potentiellement à toutes les personnes dans le monde qui n'ont pas accès à une couverture sanitaire optimale". Le magazine *Marianne* a par exemple récemment révélé le cas d'une ressortissante djiboutienne, déjà mère de cinq enfants, ayant obtenu un titre de séjour pour soins pour réaliser une PMA en France. Bien que l'OFII ait émis défavorable à sa demande, le juge administratif a décidé que la prise en charge de la PMA était justifiée au motif que cette technologie n'existait pas dans son pays d'origine. Aucune estimation du coût de ce dispositif n'a été réalisée. Les bénéficiaires étant affiliés à la protection universelle maladie (Puma), l'Assurance maladie ne peut isoler les dépenses de santé correspondant aux soins dispensés aux bénéficiaires de ce titre. Cependant, malgré le nombre limité de bénéficiaires (20 600 en 2022), nous estimons que le coût du dispositif se rapproche de celui de l'AME. En effet, les traitements correspondants aux pathologies concernés sont particulièrement onéreux. Par exemple, dans son rapport annuel, l'OFII a identifié "une vingtaine de patients bénéficiant d'une thérapie médicale ou d'un médicament dont le coût annuel varie de 50 000 euros à 650 000 euros. Les montants estimés, même approximatifs, sont clairement sous pondérés car n'incluant que le prix du schéma posologique et ne comprenant pas le

séjour hospitalier”. Nous demandons la fin de ce titre de séjour totalement dévoyé de son objet initial. **Nous estimons à 1,2 Md€ les économies associées.**

Recentrer l’AME sur les soins urgents

Entre 2015 et 2023, le nombre de bénéficiaires de l’AME a augmenté de 150 000 pour atteindre 466 000 bénéficiaires. Le coût de l’AME représente en 2023 près de 1,2Md€ avec une hausse de près de 50% depuis 2017. Les ayants droits d’une personne assurée à l’AME en sont également bénéficiaires (ex : enfants, conjoints, personne cohabitante à charge). Nous considérons que rien ne justifie que des étrangers qui sont venus illégalement sur notre sol bénéficient de soins gratuits. Nous demandons que l’AME soit uniquement destinée à prendre en charge les soins urgents, vitaux et nécessaires à la prévention d’épidémies. **Des économies de 800 M€ sont attendues pour 2026.**

Renforcer les contrôles de minorité des mineurs non accompagnés

L’association « Départements de France » chiffre à 2 Md€ la prise en charge des mineurs étrangers isolés en 2023. Un rapport d’information du Sénat a montré via des chiffres de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qu’en 2019, sur 37 217 évaluations de minorités environ 67% des personnes évaluées s’étaient avérées être majeures. Dans le cadre légal actuel, des examens radiologiques osseux sont possibles mais uniquement sur décision de l’autorité judiciaire et après accord de l’intéressé. Afin de lutter contre les fraudes manifestement massives, nous proposons que soit mise en place la procédure en vigueur en Finlande : en cas de refus du test sans motif valable, la personne concernée serait considérée d’office comme majeure. **Nous ciblons des économies de l’ordre d’1 Md€.**

Recentrer l’hébergement d’urgence sur sa vocation initiale

Le coût de l’hébergement d’urgence est de plus de 2 Md€. Selon le dernier rapport du sénateur Dallier en 2021 entre 40 % et 60 % des personnes accueillies en centre d’hébergement seraient en situation irrégulière. Ce dispositif, destiné à donner un toit aux sans-abris, doit retrouver sa vocation initiale et ne pas être un palliatif à la saturation de nos capacités d’accueil migratoire. Nous souhaitons que l’accès à l’hébergement d’urgence soit réservé aux étrangers en situation régulière, aux ressortissants de l’Union européenne, aux nationaux et que des mesures soient prises pour réduire la durée de maintien dans l’hébergement d’urgence. **1 Md€ est attendu de cette mesure.**